# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 OCTOBRE 1862 Entre les rues Bienville et Conti.

*Nouvelle-Orléans:*
MERCREDI MATIN, 22 OCTOBRE.

**Ventes à l'encan de ce jour.**

Par R. Scott, à 10 heures, ne Vieille Levée, No. 34, vin de Bourgogne, vin blanc, vinaigre de vin, whisky, eau de vie, rhum, [illegible] &c.—A onze heures, au même endroit, [illegible] Vieille Levée, [illegible] cognac, champagne, sherry, vermouth, Porto, &c.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures et demie, au pied de la rue Julie, pommes de choix.—A onze heures et demie, dans la rue Front Levée, No. 74, farine extra de choix.

Par D. F. Morphy—A l'entrepôt Delta, 796 barils de farine.

Par R. B. Sykes—A l'entrepôt de Wallis, 60 tierçons jambons.

Par E. M. Jacobs, encoignure Rons Enfants et Hancock.—Vacherie.

## Richmond et les armées confédérées.

Nous empruntons à une correspondance adressée de Washington, sous la date du 9 octobre, à l'*Evening Post* de New-York les renseignements suivants sur la situation des armées confédérées en Virginie :

WASHINGTON, 9 oct.—Parmi les personnes arrivées aujourd'hui de Richmond, se trouve le capitaine F. S. Young qui avait quitté cette ville vendredi et avait descendu le James River à bord d'un navire parlementaire. Ce capitaine et le major W. C. Birley, de New York, avaient été faits prisonniers le 21 septembre, pendant qu'ils faisaient une course à cheval dans le voisinage de Bull Run, près le 30e régiment de cavalerie de Virginie, sous le colonel Chambliss—un gradué de West point.

Les prisonniers ont mis quatre jours pour se rendre à Richmond et le voyage ne leur a point été désagréable. Ils ont été bien traités par la troupe et par tous ceux qu'ils ont rencontrés sur la route.

Le régiment de cavalerie du colonel Chambliss était bien monté, bien vêtu et bien équipé. —Il paraissait y avoir abondance de sel, de farine, de viande fraîche et de souliers parmi les soldats ; une bonne discipline régnait.—Ils se traitaient les uns les autres avec une grande bonté et courtoisie. Ils ne buvaient pas de whiskey et ne jouaient pas aux cartes.

Ils se plaignirent beaucoup de la manière peu soigneuse avec laquelle nous avions enterré nos morts sur le champ de bataille de Manassas.

Tous les soldats rebelles dénoncent le général Pope mais partout dans les termes les plus élogieux du général McClellan.

Les districts de la campagne sont épuisés de vivres pour les hommes comme pour les animaux et on redoute en conséquence une grande détresse pour l'hiver qui s'avance.

Tout le monde a beaucoup d'argent en papier de toutes les descriptions et dénominations.

Le traitement des prisonniers fédéraux à la prison de Libby a été amélioré et ceux qui étaient les camarades de prison du capitaine Young n'avaient pas lieu de se plaindre. Il fut mis avec trente autres dans un grand appartement aéré, frais et agréable et furent servis par les gardes et les domestiques avec des attentions marquées. Les rations étaient distribuées régulièrement sous la présence constante d'un fournisseur. Les journaux étaient apportés chaque matin au point du jour.

Les troupes rebelles reçoivent rapidement leurs nouveaux uniformes qui consistent en jaquettes de laine grise brune et en pantalons bleu clair, etc...... Ils disent qu'ils ne manquent pas d'armes et qu'ils ont plus de canons qu'il ne leur en faut.

L'impression générale parmi eux est que la guerre ne finira pas avant l'expiration du terme présidentiel de Lincoln. Chacun est las de la guerre, cependant, et les troupes désirent beaucoup retourner dans leurs foyers, ce qui ne les empêche pas de dire avec constance :

"Vous pourrez nous exterminer, mais nous subjuguer, non !"

Le nouveau *Merrimac* n'est pas encore fini.

Voici maintenant quelques détails donnés par un Français, arrivé de la Géorgie à Richmond, sur la situation des armées virginiennes. Ces détails fort intéressants ont été publiés par le New York *Herald* du 10.

Sur la route d'Atlanta à Richmond ce français a vu le peuple des campagnes s'enrôler pour la guerre, avec le sentiment que la patrie était en danger et avec la résolution de la soustraire au péril. Quant à ceux qui ont montré de la répugnance à s'engager, ils y ont été forcés par l'opinion publique et quelques fois par une compression physique. Les sentiments émis en sa présence indiquaient l'immuable volonté de conquérir l'indépendance du Sud ou de périr dans le conflit.

Dans quelques endroits les planteurs ramassaient leur récolte, consistant en maïs et en pommes de terre, qu'ils avaient vendues au gouvernement pour nourrir l'armée pendant l'hiver. Les provisions déjà recueillies étaient plus que suffisantes pour cet objet.

A son arrivée à Richmond il rencontra plusieurs régiments venant de l'intérieur et se dirigeant vers le théâtre de la guerre. Tous les soldats arrivant dans la ville étaient immédiatement dirigés vers le Rappahannock, on les rebelles, disait-on, avaient rassemblé une armée de 10,000 hommes. L'impression générale parmi les officiers était que le général Lee n'abandonnerait pas sa ligne d'opération sur le Potomac, les Confédérés ayant assez de troupes entre Washington et Richmond pour défendre cette dernière ville contre toutes forces que les fédéraux pourraient envoyer contre elle.

Il dit encore que l'or à Richmond commandait une prime de 125 p. 0/0. En ayant acheté lui-même pour son propre besoin particulier, il fut obligé de donner $225 en billets confédérés pour $100 en or.

## Consolation pour les pertes nationales.

(*New-York Express.*)

Sous ce titre, le *Washington Républican* publie les lignes ci-après. Avec le coton au prix de 20 à 30 cents la yarde, le tabac, marques de fantaisie, à une piastre par livre et d'autres choses en proportion, l'éditeur du *Républican* semble se mettre dans une gaîté folle au sujet des pertes qu'il énumère comme les trente possibles de la politique d'émancipation :

Si, dit-il, l'émancipation des esclaves a lieu, cette capitale commerciale, la Nile Orléans, Charleston et Mobile seront aussi complètement détruites que si elles étaient englouties dans un tremblement de terre. Il existe toujours principalement sous la forme du crédit pour les planteurs qui payent pauvrement leurs dettes même dans les meilleurs temps, et qui ne payeront rien s'ils perdent leurs nègres.

Avec la chute des négociants les banques du Sud tomberont pour ne plus se relever.

Une portion considérable des plantations de coton est possédée à New York et en Angleterre au moyen d'hypothèques ou d'autres choses. La propriété anglaise de ce genre a toujours été considérable.

La perte de 1,500 millions de piastres occupera longtemps l'avenir par la tradition des familles ruinées, mais, sous le point de vue national, il y aura bientôt compensation. Elle se fera avec le temps et pèsera sur un grand nombre d'épaules. Et, après tout, elle sera suivie de tant d'avantages qu'il n'y aura pas réellement de pertes, mais plutôt un bénéfice, sous un point de vue national.

Quelle froide philosophie possèdent certaines gens en récapitulant les infortunes de leurs concitoyens. De tels hommes sentent que la guerre peut remplir leurs poches tandis qu'elle vide celles des autres.

*New York Express du 10 octobre.*

ECLAIREURS CONFÉDÉRÉS PRÈS DE WASHINGTON.—Nous lisons dans une correspondance adressée le 10 octobre de Washington à la *Tribune* :

Des éclaireurs rebelles ont été signalés hier soir comme ayant été vus à trois milles au delà de Vienna, vers Washington, et aussi dans la direction de Fall's Church. Des mesures immédiates ont été prises pour empêcher la répétition d'une telle impudence.

UN CORRESPONDANT BATTU. — M. Henry, correspondant à Washington du *New York Times*, se promenait dans l'avenue de la Pennsylvanie, lorsqu'il vit deux hommes qui insultaient une négresse. Il leur fit des remontrances : alors ces deux hommes se jetèrent sur lui et le frappèrent à coups de poing et à coups de pied au point qu'on le transporta dans une maison dans un état d'insensibilité. Les assaillants ont échappé.

TROUPES POUR LA CAROLINE DU NORD—Une dépêche de Boston du 7 dit que les steamers *Merrimac* et *Mississippi* ont été frétés pour transporter le 5e, le 44e et le 45e régiments à Newbern, Caroline du Nord, et partiront probablement cette semaine.

LE GOUVERNEUR DU MASSACHUSETTS.—Le *Boston Courier* est informé et croit que le gouverneur Andrew a dit ouvertement en présence d'un groupe de personnes que :

"Lincoln devrait donner sa démission et laisser Hamlin prendre sa place, et alors nous aurions au commandement de l'armée un général qui combattra.

"Qui est ce général", demanda quelqu'un du groupe.

"Vous serez surpris de l'apprendre, répliqua le gouverneur Andrew, c'est le général Hooker."

En outre, dans cette conversation qui eut lieu avant les batailles d'Antietam, le gouverneur Andrew dit en substance :

"Je vis au Massachusetts, et pas un régiment ne sortira de cet Etat pour la guerre jusqu'à ce que je sois convaincu que l'homme qu'il faut commande à Washington."

Ceci est une assertion positive faite par un journal respectable, et qui porte une preuve intrinsèque de véracité. Le pays y ajoutera foi jusqu'à ce que le gouverneur Andrew ne l'ait expressément qu'elle soit vraie. Il ne convient pas aux radicaux de lancer des proclamations de trahison et de déloyauté contre leurs adversaires, tant qu'un de leurs chefs les plus distingués montre des obstacles pratiques aux opérations du gouvernement. *N. Y. World.*

LA CONSCRIPTION AU NORD.—La mise à exécution de la conscription, dit un journal, a causé une grande agitation à Cleveland, Ohio, particulièrement parmi les Allemands et les Irlandais, qui étaient persuadés que les choses étaient arrangées de façon à exempter les classes riches. Trois cents hommes d'infanterie et des artilleurs avec un canon ont été mis en réquisition et chargés de façon à tenir la foule en échec ; et l'on a procédé au tirage au sort avec pleine sécurité.

LA DELATION ET L'ESPIONNAGE AU NORD.—Nous lisons dans un journal de New-York :

Avec un courage d'autant plus méritoire qu'il est devenu plus rare, le *World* se plaint amèrement des appels faits par plusieurs grands-prévôts à l'espionnage et à la délation. Il cite une ordonnance du grand prévôt du Rhode-Island, M. William E. Hamlin, dont un paragraphe est ainsi conçu :

"On s'attend à ce que les citoyens de l'Etat, par sentiment de leur devoir, s'empressent de coopérer avec ce département et d'aider le gouvernement général à supprimer la rébellion actuelle, *en faisant promptement connaître à notre quartier général les noms de toutes les personnes déloyales, et en dénonçant toutes les manœuvres de trahison qui viendront à leur connaissance*, afin que les instructions du gouvernement puissent être pleinement et efficacement exécutées."

Le *World* fait ressortir les beautés de ce système, qui, dans l'incompétence de tous tribunaux civils devant lesquels les accusés paraissent se justifier, par la suspension de l'habeas corpus, invite et encourage tout individu à s'ériger en juge de ce qui constitue la déloyauté ou les manœuvres de trahison, et expose des innocents à des vengeances particulières. Nous avons déjà demandé où commence, où finit la "déloyauté". Le *World* fait la même question, car rien de plus élastique que ce simple mot. Ainsi, pour M. Sumner, quiconque ne souhaite pas l'insurrection servile est déloyal. Ses disciples ne peuvent ils aller dénoncer ceux qui ne pensent pas comme eux au grand prévôt? Que d'abus peut engendrer ce système de délation pour lequel les historiens ont flétri le Bas Empire, à quels tristes résultats ne peut-il pas mener?

"Ce système d'espionnage et de terrorisme, conclut le *World*, inauguré à la veille des élections d'automne, est un grand pas vers l'entier anéantissement, vers l'extinction de nos libres institutions, qui n'ont jamais couru d'aussi grand danger qu'à présent."

## LA QUESTION DE ROME.

Les journaux parisiens publient à la suite de la lettre de Napoléon III une lettre de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères au marquis de Lavalette, ambassadeur à Rome, et la réponse de ce dernier. Nous n'avons de place aujourd'hui que pour le premier de ces documents :

*Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Rome.*

Paris, le 30 mai 1862.

Monsieur le marquis, je crois utile, au moment où vous vous préparez à retourner à votre poste, de constater dans une dépêche le résumé de nos conversations sur les graves intérêts que l'Empereur a confiés à votre zèle et à votre dévouement, et de vous fournir ainsi le moyen d'établir, une fois de plus, le caractère invariablement amical et bienveillant de la politique du gouvernement de Sa Majesté à l'égard du Saint Siège.

La pensée qui nous a guidés, dès le début de la crise que traversent ensemble l'Eglise et l'Italie, n'a pas cessé de nous animer, et si infructueux qu'aient été jusqu'ici nos efforts, nous n'en sommes pas arrivés encore à nous convaincre de l'inutilité de les poursuivre En n'abandonnant pas l'espoir d'atteindre le but que nous nous proposons, on me refusant à admettre que la destruction de l'état de choses organisé dans la Péninsule doive être une condition *sine qua non* d'existence pour le pouvoir temporel de la papauté, ou que la chute de ce pouvoir soit devenue la conséquence logique et nécessaire de l'établissement du royaume d'Italie, et je suis certain d'être l'organe des intentions et des volontés de l'Empereur. Sa Majesté a daigné préciser, dans une lettre qui m'est adressée, les idées que lui ont inspirées de longues et sérieuses réflexions sur la situation respective du Saint Siège et de l'Italie.

Vous trouverez ci-joint, monsieur le marquis, une copie de cet important document, et les considérations si pleines d'élévation, de lucidité et de force qui y sont développées vous indiqueront, avec une autorité que rien ne saurait atteindre, la marche que nous entendons suivre et le langage que vous aurez à vous placer dans vos entretiens avec le cardinal Antonelli et le Saint Père lui-même.

J'avais cru, à dessein, en vous prévenant la démarche dont vous vous êtes acquitté au commencement du mois de janvier dernier, de formuler le plan de conciliation pour la préparation duquel vous étiez chargé de réclamer avant tout le concours du Saint Siège. J'espérais, en effet, que notre ouverture ne serait pas repoussée par une fin de non recevoir aussi catégorique, et que le cardinal Antonelli nous aiderait à rechercher les bases d'un arrangement acceptable pour le chef de l'Eglise et compatible avec les événements accomplis dans la Péninsule. Devant la résistance que nous avons rencontrée, nous plus longue réserve risquerait d'être mal comprise. Les tentatives du gouvernement de l'Empereur pour amener la cour de Rome à se départir, dans l'ordre temporel, de ses doctrines absolues, pourront échouer, mais il importe que nos intentions ne restent pas ignorées, et que la situation pour nous soit nette; à l'appui de nos actes et de nos paroles, il nous incombe de montrer que la résistance du Saint Siège à nos avances tient à des causes qui ne dépendent pas de la France, qui la placent dans l'alternative de [illegible]...

[illegible] qui, à nos yeux, garantissent l'indépendance, la dignité et la souveraineté du Père commun des fidèles, sans remettre de nouveau en question les destinées de l'Italie. Jamais, je le proclame hautement, le gouvernement de l'Empereur n'a prononcé une parole de nature à laisser croire au cabinet de Turin que la capitale de la catholicité pût, en même temps, devenir, du consentement de la France, la capitale du grand royaume qui s'est formé au delà des Alpes. Tous nos actes, toutes nos déclarations s'accordent, au contraire, pour constater notre ferme et constante volonté de maintenir le Pape en possession de la partie de ses Etats que la présence de notre drapeau lui a conservée. Je renouvelle les mêmes assurances, monsieur le marquis, mais je le répète aussi, avec une égale franchise, que toute combinaison reposant sur une autre base territoriale que le *statu quo* ne saurait aujourd'hui être soutenue par le gouvernement de l'Empereur. Le Saint-Père, comme il l'a fait à d'autres époques, pourrait réserver ses droits dans la forme qu'il jugerait convenable, mais un arrangement quelconque, sans préjudice de ses droits, avec les provinces qui lui restent. L'Italie, de son côté, aurait à renoncer à ses prétentions sur Rome ; elle devrait s'engager, vis-à-vis de la France, à respecter le territoire pontifical et à se charger de la plus grande partie, sinon de la totalité de la dette romaine.

Si le Saint Père, dans un esprit de paix, de charité et de concorde, consentait à se prêter à une transaction de ce genre, le gouvernement de l'empereur ne verrait que des avantages à tâcher d'y faire participer les puissances signataires de l'acte général de Vienne, et d'unir leur garantie à la sienne. Il prendrait également, soit auprès de ces puissances, soit plus particulièrement auprès de celles dont le catholicisme est la foi religieuse, l'initiative d'une proposition tendant à offrir au Saint Père, en compensation des ressources qu'il ne trouverait plus dans le nombre réduit de ses sujets, une sorte de liste civile dont les titres inaliénables seraient remis entre ses mains. Le gouvernement de l'empereur s'estimerait heureux, pour sa part, de contribuer, dans la proportion d'une rente de trois millions de francs, à la splendeur du trône pontifical et aux œuvres de religion et de charité dont le centre est à Rome.

Ainsi protégé à l'extérieur par la garantie de la France et des puissances qui se joindraient à elle, le gouvernement pontifical n'aurait plus qu'à se concilier l'adhésion de ses sujets par de sages réformes, et, du jour où l'on s'y mettrait résolûment, en s'inspirant des principes qui président partout à l'organisation des sociétés modernes, cette tâche ne serait pas aussi difficile qu'elle le paraît. Le Saint-Père disait dernièrement avec une haute raison, que le pouvoir temporel, tout nécessaire qu'il fût, n'était pas un dogme. Il ne l'est pas plus dans son essence constitutive que dans son étendue territoriale, et le premier devoir comme l'obligation la plus urgente des gouvernements, quelle que soit leur origine, c'est de marcher avec l'esprit de leur temps et de se bien convaincre que l'assentiment des populations est aujourd'hui, sinon la source, tout au moins le seul fondement solide de l'autorité souveraine.

Voilà, monsieur le marquis, l'exposé succinct, mais que je crois complet, cependant, des idées que l'Empereur entend apporter au règlement de la question romaine. Ce sont ces idées que vous aurez à développer au cardinal Antonelli et à faire connaître au St Père, lorsque vous aurez l'occasion de l'approcher. Vos démarches, afin de répondre aux sentiments de bienveillance qui animent Sa Majesté, n'auront naturellement rien de comminatoire.

Vous aurez pourtant à laisser pressentir, si l'on vous oppose aussi catégoriquement que par le passé la théorie de l'immobilité, que le gouvernement de l'Empereur ne saurait y conformer sa conduite, et que, s'il acquérait malheureusement la certitude que ses efforts pour décider le Saint-Père à accepter une transaction fussent devenus désormais inutiles, il lui faudrait, tout en sauvegardant autant que possible les intérêts qu'il a jusqu'ici couverts de sa sollicitude, aviser à sortir lui-même d'une situation qui, en se prolongeant au-delà d'un certain terme, fausserait sa politique et ne servirait qu'à jeter les esprits dans un plus grand désordre.

Vous êtes autorisé à lire cette dépêche au cardinal Antonelli.

Agréez, etc. THOUVENEL.

## CHRONIQUE LOCALE.

ACCUSATIONS—La police a arrêté, hier soir, dans la rue Washington, Joe Smith, homme de couleur libre, qui s'est introduit, hier soir, d'une manière assez illégale, chez John M. Farrell. On a trouvé un pistolet sur lui.

—L'officier Coyle du Premier District, dit que le watchman Cobn auquel il demanda du secours, n'a pas répondu à son appel.

VOL.—M. G. W. Schelke, propriétaire du "Milwaukie beer Saloon" rue de l'Union, entre les rues Carondelet et St-Charles, a été terrassé, dans la nuit de lundi à mardi, et on lui a enlevé ce qu'il avait sur lui.

Il revenait de chez M. Rajdel, sur le chemin macadamisé de la rue Dauphine. Au moment où il prenait le coin de cette dernière rue à la station des chars de la rue du Canal près de là passer dans la rue St-Charles, deux individus l'accostèrent ; un d'eux lui demanda quelle voie menait au chemin de fer, il répondit qu'il s'y rendait. Ils s'assirent à côté de lui. Tout-à-coup, il entendit un cri et fut terrassé. Lorsqu'il revint à lui, il s'aperçut que sa bourse contenant une douzaine de piastres, sa montre et sa chaîne en or avaient disparu. Les mots "patent lever, London, Royal Exchange, No 13479" sont gravés sur la montre.

La police s'est mise en campagne en apprenant le vol.

ARRESTATIONS—Edward Willis et Henry Guibeau ont été arrêtés à l'encoignure des rues Douane et Franklin, sous prévention d'avoir débité de la boisson à des soldats, contrairement aux ordres militaires.

— M. J. Stanton a été arrêté sous prévention d'escroquerie au préjudice de Thomas Ridge. Il s'agit d'une somme de quatre cents piastres.

MORT—Michael Sealy, qui est tombé d'un escalier et dont nous avons déjà parlé, est mort lundi soir à l'hôpital de charité. On se rappelle que ses amis le transportèrent dans sa chambre, au premier.

M. Beach n'a pas cru devoir tenir une enquête, car on ne doute pas que sa chute n'ait été accidentelle.

PROPOS SÉDITIEUX—M. E. Despinner a été arrêté dans la rue des Ursulines. Il est accusé d'avoir tenu des propos séditieux.

COUR PRÉVÔTALE—Edward Willis et Henry Guibeau, dont les noms figurent plus haut, ont été condamnés à trois mois de prison.—Le juge a ordonné de confisquer leurs liqueurs et de fermer leur établissement. Il a annoncé que la violation fréquente de l'ordre, malgré les punitions sévères qui étaient infligées, obligera les autorités à prendre des mesures encore plus sévères. Les officiers, a-t-il ajouté, ont le droit de boire quand ils ne sont pas pris de boisson, mais il ne faut pas servir un soldat sans le consentement ou l'ordre de son officier.

M. Frederick Cook est venu répondre à l'accusation d'avoir, en trois fois, transporté du fer de l'autre bord du lac, dans une goëlette. Le policeman qui a formulé la plainte a déclaré qu'il a dénoncé M. Cook d'après les informations que lui avait données une négresse. A son retour, ajoutait le watchman, M. Cook avait apporté des provisions et dit qu'il s'inquiétait fort peu des yankees.—Le prisonnier était en outre accusé d'avoir reçu chez lui Chas F. Smith qui, à sa connaissance, avait franchi les lignes et n'était point présenté au quartier général. Il a prouvé qu'accompagné de M. Smith, il avait été chez le Dr B. F. Smith pour se faire présenter chez le colonel French et lui en parler, qu'il l'avait attendu plusieurs fois sans le voir et avait enfin demandé au Dr Smith une lettre qu'il n'avait pas eu le temps de remettre. Il a été également prouvé que M. Smith demeurait chez l'accusé. M. Smith doit être jugé par un tribunal militaire.

George Arnot a été condamné à deux mois de prison pour avoir traversé les lignes fédérales sans obéir à la sentinelle.

DRAPEAU REBELLE. — L'officier P. J. Conway annonce qu'il a découvert, dans la partie supérieure de l'Hotel de ville, un beau drapeau rebelle en soie.

SOLDAT ACCUSÉ—Patrick Sheridan, soldat de la compagnie E. du 9e régiment du Connecticut, a été arrêté au marché Ste Marie.

On l'accuse non seulement de s'être absenté de sa caserne sans permission mais encore d'avoir offert de vendre des habits militaires qu'on suppose avoir été volés.

RIXE—Il y a eu rixe, lundi soir, dans la rue Foucher, entre un certain nombre de femmes. Mary Hurley et le whisky y ont joué le principal rôle, Mme Loughry en a rempli un secondaire et Mary Devine a payé les frais de la pièce.

Nous ignorons comment la bagarre a commencé, mais des faits sur lesquels il n'est point permis de douter, c'est que Mary Hurley a lancé une hache à la tête de Mary Devine et que celle-ci a été atteinte et a perdu beaucoup de sang ; que Mary Hurley a été arrêtée et Mary No 2 transportée à l'hôpital, que Mme Loughrey a été arrêtée sous prévention de n'avoir pas été étrangère à la rixe, que Mary Harney, Mme Porter, Catherine Meagher et Mme Cambell ont été arrêtées et enfermées comme témoins.

On croit à l'hôpital que la blessure de Mary n'est pas grave.

## Affaire Crépin.

***Procès criminel. — Empoisonnement d'un vieillard de 93 ans, deux fois millionnaire. — Testament de la victime contenant un legs universel en faveur de l'un des accusés.***

**Cour d'Assises du Rhone.—***Suite.*

M. le procureur général indique les témoins qui déposent de l'administration de la gratiole et des accidents constatés à la suite de cette administration, et il en conclut que l'empoisonnement est encore prouvé par là. La logique a des lois et il faut bien dans cette affaire leur obéir.

On a parlé des transports de démence du vieux Crépin dans les derniers jours de sa maladie, on devrait les appeler des accès de lucidité. La vérité sur sa situation sortait alors de sa bouche. Au milieu de ses souffrances, il dit à la fille Coudamin, il s'écriait : "Aimez-moi donc votre, que je parte d'ici. Ils veulent tous m'empoisonner."

A ce témoignage vient se joindre celui de Bailly pour dans l'instruction, de ce Bailly qui a joué un si singulier rôle à cette audience. Il a dit : "Mais la femme Favre a souvent reconnu devant moi qu'elle donnait du pavot à Crépin pour l'endormir."

Et la femme Chorel, que tous les renseignements ont montrée comme une fort honnête femme, n'a-t-elle pas rejeté ce propos significatif en parlant de la femme Favre : "Oui, elle est coupable : mais elle est ma sœur, et pour un malheur il ne faut pas en faire deux."

L'orateur rappelle les témoignages qui vient d'analyser des aveux de Chorel, et démontre que s'il est accusé était un imposteur, il serait dans l'impossibilité absolue de faire connaître toutes ces déclarations hors sur l'abus de témoins. Il engage dans cette affaire toute espèce à tout ce qu'on peut reprocher ce monde, il se porte lui-même, il se déclare complice, et on ne comprendrait pas qu'il pût poser dans cette voie par une autre inspiration que celle de la vérité.

M. le procureur général arrive aux témoignages des étrangers. Ils sont nombreux, dit-il, et tous des intentions loyales ; mais, de tout elle d'une indécence que tout désole.

L'orateur montre Chorel choyé, fêté par les mariés Favre pendant le procès civil, puis abandonné par eux quand le procès est gagné, et quand on croit n'avoir plus à craindre ses révélations. C'est alors qu'il recourt à la vengeance et il rencontre des intermédiaires à l'aide desquels il se fait faire des billets pour payer son silence. Que fait la femme Favre? Proteste-t-elle? Repousse-t-elle ces propositions? Non, elle prête la main à ce marché, qui doit assurer sa sécurité et rendre Chorel muet sur son crime; elle signe les engagements: elle signe ainsi l'aveu de sa culpabilité.

L'audience est suspendue pendant quelques minutes.

M. le procureur général, reprenant la parole, s'attachent plus spécialement aux faits concernant la femme Favre, et dépeint à grands traits son attitude et ses actes depuis la mort du père Crépin. Elle envoie Chorel interroger un pharmacien sur les conséquences et les traces visibles de l'opium et de la gratiole; elle provoque une motif réel une visite du docteur pour s'assurer s'il n'avait pas conçu des soupçons sur le caractère et les causes de la mort récente de ce malade. Elle possède enfin la fortune pour la conquête de laquelle elle a sacrifié son honneur, sa jeunesse, ses ressources. Que fait-elle? Au lieu de jouir de sa nouvelle opulence, elle se cache, elle vit seule, enfermée, isolée, et ne demande à l'oubli de ses remords qu'à une boutique de bauche.

Audience du 26 août.

La cour entre en séance à neuf heures.

Les époux Favre et Chorel prennent leur place sur le banc des accusés. Leur attitude exprime la fatigue de ces longs débats.

M. le procureur général est absent, son siège est occupé par M. de Lagrevol, son substitut.

M. le Président—Maître Jules Favre, vous avez la parole.

Me Jules Favre—Il est convenu entre nous que le défenseur de Favre plaidera le premier.

M. le Président—Alors la parole est au défenseur de Favre, Me de Peyronny.

Me de Peyronny—Le défenseur de la femme Favre protégera les deux prévenus de sa puissante parole ; mais il est un ordre de faits particuliers au mari. C'est à cette discussion que je dois borner ma tâche, en faisant abnégation de toute préoccupation personnelle. Favre ne veut pas un sort différent de celui de sa femme ; à 80 ans, malade, infirme, ce n'est plus à lui qu'il songe en repoussant la calomnie, c'est à sa femme, c'est à ses enfants qu'il chérit. Lutter pour conserver à ses enfants une fortune dont il ne jouira pas lui même, c'est un devoir sacré, et c'est ce devoir qu'il remplit.

Me de Peyronny entre ici dans la discussion détaillée des faits. Il établit que ce procès n'est autre, du moins pour la partie civile, que le renouvellement du procès en captation que la famille a déjà perdu devant la cour.

Il entre dans d'intéressants détails sur le père Crépin, sur cette physionomie typique, intelligente et habile, mais dont l'intelligence se consacrait tout entière à l'acquisition et à l'augmentation de sa fortune. Il explique que des dissensions suscitées par l'intérêt avaient déjà divisé les membres de la famille Crépin, et que, lésé dans ses intérêts, le père Crépin devait naturellement reporter sur ses neveux la haine ressentie pour son frère.

Quand sa fortune s'augmenta, sa famille qu'il avait tenue éloignée de lui, s'en rapprocha et lui offrit ses services. Le père Crépin les accepta mais ses sentiments n'en furent pas modifiés.

Le défenseur passant au fait d'immoralité reproché à Favre, l'en justifie ; il explique qu'autour de lui on a créé un courant de calomnie, interprétant de la manière la plus défavorable les faits les plus simples ; mais toutes les personnes les plus honorables de Saint-Georges, le curé, le vicaire, au courant de tout ce qui se passait, lui ont donné jusqu'à la fin leur confiance.

Me de Peyronny aborde ici les faits d'empoisonnement et en démontre l'énormité. Toute l'accusation repose sur Chorel ; elle choisit ce qui accuse et repousse ce qui justifie ; pourquoi ce triage? et puis Chorel n'a-t-il pas varié dans ses versions sur l'empoisonnement? Il y en a jusqu'à cinq, toutes différentes et inconciliables les unes avec les autres. Laquelle l'accusation choisit-elle, et pourquoi celle-là plutôt que l'autre?

Le défenseur examine ici les dépositions des médecins et des témoins sur l'administration de la gratiole attribuée à Favre seul : il en tire la conclusion qu'aucune administration de cette substance n'a eu lieu, et que c'est tout simplement un mensonge de Chorel. Il s'appuie sur la déposition de M. Fonteret, médecin habituel de Crépin, qui ne s'est jamais aperçu qu'il eût été soumis à une superpurgation de cette nature, qui aurait été mortelle pour un vieillard, et dont son visage, ses traits, ses yeux, auraient porté une empreinte visible à tous les regards.

Messieurs, dit le défenseur en terminant, dans cette cause je trouve bien une accusation capitale, mais ni crime ni criminels.

A la différence des autres affaires de cette nature, il n'est pas même prouvé qu'il y ait eu un crime et que le père Crépin ait été empoisonné.

Quand on demande une condamnation capitale, il faut un crime certain, palpable, un corps de délit ; ici, la matérialité du crime manque et l'accusation repose en l'air, sur de vagues propos.

La femme Favre fût-elle criminelle, rien ne prouve que Favre l'ait été. Mais ici je glisse sans insister, car Favre ne veut pas que son sort soit séparé de celui de sa femme. Ce vieillard, dont les forces morales sont usées, le physique affaibli par l'âge et les chagrins, a conservé au cœur pour aimer sa femme et ses enfants. Ce n'est pas cette fortune, objet de tant de convoitises cupides et de sollicitude, cette fortune à qui il doit d'être ici, qui est le but de son ambition ; non, il combat pour pouvoir, à la fin de ces débats, revoir ses enfants, les embrasser librement à ces dernières instants, et les bénir autrement qu'à travers les barreaux d'une prison.

Le père Favre, à la fin de la plaidoirie de son défenseur, verse d'abondantes larmes.

L'audience est suspendue et renvoyée à une heure pour la plaidoirie de Me Jules Favre.

A une heure et demie, l'audience est reprise encore.

La physionomie des accusés paraît encore profondément altérée.

M. le Président.—La parole est à Me Favre, défenseur de Marie Gobert, femme Favre.

Me Jules Favre.—MM les jurés, la remarquable plaidoirie que nous venons d'entendre au nom de l'époux Favre, cette discussion si entraînante et si pleine de détails intéressants, vont singulièrement faciliter et abréger la tâche qui m'est confiée. J'en suis heureux, car mes forces, ébranlées par une indisposition subite, auraient pu ne pas y suffire. Et si je prends la liberté de vous le dire, c'est que je suis si peu accoutumé aux émotions des causes criminelles, que je m'épouvante quand je compare ma faiblesse à la possibilité d'une condamnation.

Je fais un appel à Dieu d'abord et ensuite à vos consciences, et j'espère que la conviction qui m'anime sera partagée par vous, et que la cause de cette malheureuse femme ne sera nullement compromise par ma faiblesse.

M. le procureur général a écrasé hier cette accusée. Son crime est avéré, elle a marché au crime à travers la turpitude la plus effrontée... rien ne peut la soustraire à une condamnation.

Eh! mon Dieu, je voudrais pouvoir admirer sans réserve cette élévation de pensée, cette hauteur de style à laquelle le magistrat qui préside à ce parquet s'est atteindre; mais je suis sûr, messieurs, que vous avez été impressionnés comme moi de certaines appréciations partiales, d'un silence conservé sur quelques points qui, selon moi, démontrent la faiblesse, l'impuissance de l'accusation.

Si le ministère public a été cruel pour la femme Favre, il a été trop indulgent pour Chorel; s'il l'a attaqué, ce n'a été qu'avec ménagement, et je trouve qu'en cela M. le procureur général a subi une nécessité fatale de la situation. En effet, remarquez le bien, messieurs, Chorel supprimé de ces débats, il n'y reste plus rien, il me semble que M. le procureur général ne vous a pas assez entretenus de l'immoralité de cet homme, et quand il l'a fait, il l'a voilée prudemment, autant que la loyauté de son caractère lui permettait de le faire.

Cette lacune que je reproche au réquisitoire, je viens la combler. Je vous attirer vos regards sur les ignobles intrigues dont cette femme a été enveloppée, intrigues sans lesquelles ces débats ne se seraient jamais ouverts. Ces intrigues ont commencé par des mensonges, d'abord semées dans les ténèbres, et qui ensuite ont éclaté au grand jour. Il ne s'agit pas ici d'une discussion de légistes, il s'agit des appréciations les plus simples de la vie ordinaire. Et quand ma conviction sera descendue dans vos âmes, vous verrez qu'il ne faut que la probité la plus vulgaire pour s'apercevoir que l'accusateur, le dénonciateur, nous a poursuivis de ses intrigues, de sa cupidité, de sa haine, et qu'alors il n'y a dans l'accusation d'autre caution que Chorel, et ce serait avec Chorel qu'on voudrait arriver à une condamnation !

Cet homme a voulu exploiter indignement Mme Favre, et parce qu'elle n'a pas voulu céder à ses prétentions, elle est ici. C'est là ce qui donne à cette affaire un caractère si hideux.

Un patrimoine immense, accumulé à force de privations et de misère, et qui semblait être jeté comme une pomme de discorde, est tombé entre les mains de cette malheureuse femme, qui était une simple ouvrière, et Crépin, sans le vouloir, a attiré toutes les infortunes sur la tête de ceux qu'il avait voulu gratifier. Oui, elle a été la première victime de cette opulence improvisée, aboutissant à une procédure au bout de laquelle elle voit se dresser l'échafaud.

Sans vouloir me faire accuser d'une impressionnabilité trop grande, messieurs, je vous dirai que je souffrais cruellement à entendre cet homme développer du sang-froid et avec une sorte de complaisance tous les détails de son ignominie. Pour cent mille francs il se taisait et il vendait le sang du vieux Crépin, maintenant, pour cent mille francs, il consent à verser le sang de sa sœur, de sou fée...

Mais en entendant cet homme, je me demandais si c'était une âme humaine qui devait vivre qui pouvait réciter de pareilles turpitudes. Au tour de lui, qu'aviez-vous? des hommes qui l'ont aidé dans tous ses détestables desseins, qui ont exploité sa passion, la jalousie et la haine, et qui d'avance ont chiffré le profit qui devait leur en revenir.

Parmi ces hommes, il y en avait qui se couvraient du masque de la religion, qui prononçaient des paroles à double sens, sur lesquelles on pouvait se tromper, et qui cherchaient à égarer jusqu'à la justice.

Au deuxième plan se trouvent des personnes qui profitent de la situation faite aujourd'hui à cette malheureuse femme, et qui veulent par le sang et le glaive arriver jusqu'à cette héritage que leur a échappé et qu'ils regrettent si vivement. Et, pour arriver à cette heure, ils ne reculent pas devant l'acte de mettre la main dans la main d'un infâme et de la tremper dans le sang innocent. Ils veulent, messieurs, que vous soyez leur instrument docile, ils veulent que tout cet appareil, que toute cette masse de forces sociales réunies dans cette enceinte soit asservie à leur cupidité.

Quant à vous, messieurs les jurés, vous n'avez pas à vous occuper des prétentions de tous ces personnages à l'héritage du père Crépin qu'on accuse Mme Favre de leur avoir enlevé : vous n'avez qu'à examiner cette question :

La vie a-t-elle été criminellement brusquement enlevée à cet homme par ces accusés? ... les preuves qu'on a ... et le corps du délit? Je ne vois point non plus au débat de preuves de l'administration de substances pernicieuses. C'est une énormité de la mort naturelle. Qu'opposera-t-on à cette vérité? Des hypothèses et des soupçons tout vous les établissez par le témoignage de Chorel. Il y a d'autres témoins, me direz-vous, mais les autres témoins ne sont que l'écho de Chorel, et je demande à messieurs les jurés s'ils veulent fonder leur conviction sur une base aussi impure?

*A continuer.*

## EDITION D'HIER SOIR.

### Autres nouvelles du Sud.

*L'INVASION DE LA PENNSYLVANIE.*
**LA BATAILLE DU KENTUCKY**
COMBAT PRES DE NASHVILLE.
*ATTAQUE DE LA PASSE SABINE.*

Nous empruntons à un extra du *True Delta* qui vient de paraître les nouvelles puisées par lui dans divers journaux du Sud.

**L'incursion de Stuart dans le Maryland.**

(Dépêche spéciale au *Chicago Times.*)

Washington, 12 octobre—Le général Hooker dit que si l'ennemi a retraité de Winchester c'est probablement dans le but d'attaquer Sigel, et qu'il n'a garde qu'un rideau de troupes devant McClellan. Il n'y a pas d'autre confirmation de la retraite.

Stuart a réussi à retraverser le Potomac entre Conrad's Ferry et le Point of Rocks. Pleasanton était derrière lui, Stoneman en face. Ses hommes se sont divisés en petites escouades, et étant vêtus d'uniformes fédéraux volés, ils ont échappé sans dommage. Ils ont traversé le Maryland à l'Est de Frederick avec 2000 chevaux frais. On suppose que cette incursion se relie à un mouvement prochain.

James Buchanan s'occupe d'intriguer contre l'élection de Thad. Stevens.

New York, 11 octobre. — Une dépêche du *Times* dit que McClelland télégraphie au département de la guerre aujourd'hui qu'aucun des rebelles entrés en Pennsylvanie ne doit retourner en Virginie. Il a passé beaucoup de cavalerie et d'artillerie par Hagerstown ce matin, avec le général Franklin. Les rebelles ont emmené prisonniers le maire et les aldermen de Mercersburgh.

Le bruit courant est que les rebelles se meuvent en force par Thornton Gap, dans la chaîne des Blue Ridge, pour gagner le chemin d'Orange et Alexandrie. C'est une preuve que l'incursion en Pennsylvanie n'est qu'une feinte pour couvrir leur retraite, obtenir des approvisionnements et occuper McClellan pendant qu'ils tomberont sur Sigel.

Le correspondant spécial du *Times* auprès de Sigel, rapporte de Centreville qu'on dit que l'armée rebelle s'approche de Winchester, mais une reconnaissance n'a fait découvrir aucune force hostile.

Carlisle, Pen., 11 oct.—Une personne arrivant de Williamsport dit que nous avons perdu 60 hommes dans une action près de Hancock, où les rebelles ont traversé.

Harrisburg, 12 octobre—Les rebelles ont campé à Emmetsburg hier soir.

L'ennemi est parti de Gettysburg hier soir, a traversé le chemin de Baltimore et Ohio à New Market détruisant le chemin et le télégraphe, et se sont rendus sur le Potomac à l'Est du Monocacy. Notre cavalerie est à leur poursuite, mais elle arrivera trop tard. McClellan peut les intercepter, mais c est douteux.

## La bataille du Kentucky.

(RAPPORTS FEDERAUX)
**Adressés à la presse du Nord.**

Louisville, 12 octobre. De nouveaux détails de la bataille de mercredi disent que la force fédérale était de 16,000 hommes, la force rebelle de 62 régiments. La perte fédérale est de 500 à 600 tués, 2,300 blessés, 440 prisonniers relâchés sous parole, par Buckner ; la perte rebelle est de 1,300 tués, y compris un général, 14 colonels et lieutenants colonels.

On rapporte que la cavalerie de Woolford a pris 100 wagons rebelles, 1000 prisonniers et une batterie, vendredi, entre Perryville et Harrodsburg. Le général Dumont est à Frankfort.

Marshall, dit-on, a quitté Lexington dimanche avec toutes sa force, 2000 fantassins, et 450 cavaliers, on croit que Marshall et les forces chassées de Versailles sont à Nicholasville.

Kirby Smith est parti de Lawrenceburg avec toutes ses forces vendredi matin et a effectué sa jonction avec Bragg dans l'après midi.

Nos forces étaient massées vendredi entre Perryville et Harrodsburg. On dit qu'elles se sont formées en bataille à 6 milles de Perryville.

Un messager rapporte que les rebelles étaient 75,000 et qu'on entendait hier après-midi une forte canonnade. Le bruit court qu'un engagement général entre les deux armées avait eu lieu hier sur la route de Harrodsburg, et que Buell avait chassé les rebelles vers le camp Dick Robinson.

A Perryville les rebelles ont été si maltraités mercredi qu'ils n'ont pu emmener sept pièces d'artillerie qu'ils avaient prises et leurs munitions. Nos forces ont enterré leurs morts et soigné leurs blessés.

Le colonel confédéré Scott est blessé et prisonnier.

Indianapolis, 12 octobre.—On dit que les armées de Bragg et de Kirby Smith ont été poussées entre notre armée et la rivière Ohio. Un engagement est imminent et nos forces seront sans doute victorieuses. Le général Boyle commande à Louisville et peut tenir la ville.

Des avis particuliers de Louisville disent que Bragg a été repoussé au camp Dick Robinson. On suppose que Kirby Smith l'a rejoint. La rumeur à Louisville dit que notre armée a réussi...

### Nouvelles récentes du Texas.

Grenada, Miss., 16 octobre 1862.

Aux Editeurs de l'*Appeal*.

Messieurs,—Je viens de recevoir une lettre de Houston, Texas ; elle porte la date du 29 septembre. Je vous envoie un extrait et vous donne également l'extra ci inclus.

H. L. ALLEN, du Texas.

Je vous envoie un extra au sujet de la prise de la Passe Sabine. Je crois que tous les navires sont partis. Environ 1500 hommes sont descendus, mais sont tous revenus.

Le capitaine Kittridge, commandant de la flotte qui a bombardé Corpus Christi, est venu à terre, il y a quelques jours avec huit hommes, mais nous l'avons fait prisonnier et envoyé à San Antonio

Il n'y a pas de fièvre jaune ici.

**Sabine City au pouvoir des Fédéraux.**

Une dépêche transmise de Beaumont, le samedi, 27 septembre, annonce que les Fédéraux se sont emparés de la Passe Sabine et que leur drapeau flotte sur la ville. La garnison ne se composait que de cinquante hommes, qui étaient commandés par le major Irving.

L'ennemi a ouvert le feu avec le fort, le jeudi, au point du jour, les batteries confédérées y répondirent. Après l'échange d'une quinzaine de coups de canon, le feu cessa et ne recommença que vers 4 heures. Dans l'intervalle les fédéraux s'étaient approchés des batteries. Ses forces se composaient du steamer *Hatteras* et de deux goëlettes. Les confédérés avaient quatre pièces, deux de dix huit et deux de trente deux.

A la tombée de la nuit, les officiers confédérés tinrent un conseil de guerre et, par suite du petit nombre de défenseurs de la place, de la supériorité des canons de l'ennemi, se prononcèrent pour une évacuation. Les canons furent encloués, la plus grande partie des munitions emportées et le reste détruit. Les hommes sauvèrent la plus grande partie de leurs bagages. Les Fédéraux sont débarqués hier, à 8 heures du matin.—Le correspondant ajoute en *post scriptum* que les Fédéraux déclarent qu'ils brûleront la ville si les Confédérés les inquiètent.

**Le combat près Nashville.**

L'*Appeal* du 16 annonce, d'après le *Chattanooga Rebel*, que dans le combat de Lavergne, à quinze milles de Nashville, le général Anderson avait été informé de l'approche de l'ennemi. Les hommes du capitaine McCana tinrent les Fédéraux en échec jusqu'au point du jour et quand ces derniers arrivèrent, au nombre de deux ou trois milles et suivis d'une batterie, ils attaquèrent principalement la gauche. Après s'être emparés de la pièce du colonel Morgan, ils nous obligèrent à battre un peu en retraite. Nous reformâmes bientôt la ligne de bataille. Les Fédéraux, au lieu de s'avancer, battirent rapidement en retraite, craignant que Forrest ne les prît par derrière.

Le correspondant du *Republican* de St-Louis, à Louisville, écrit que Nashville est dans un triste état. La ville est séparée du monde, au Nord et au Sud, et il y circule toutes sortes de rumeurs. Le général Negley y commande, il a douze mille hommes sous ses ordres et est décidé à défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. Le gouverneur Johnson dit qu'il mourra plutôt que de l'abandonner. Les provisions y sont rares et la garnison manque de beaucoup de choses nécessaires. Il y circule des bruits alarmants de victoires confédérées dans tout le pays. On disait que Breckinridge s'avançait à la tête de trente mille hommes.

## Nouvelles d'Europe.

L'arrivée de l'*Hybernia* au cap Race d'où le sommaire de nouvelles européennes apporté par ce vapeur, a été envoyé à la presse associée, nous apprend peu de choses intéressantes et moins encore des choses originales. Nous les résumerons en quelques mots.

Le *St Louis*, navire à vapeur des Etats Unis, a quitté Lisbonne pour se mettre à la poursuite du "290" qui s'occupe en ce moment à détruire les baleiniers américains à la hauteur des Açores.

La nouvelle des derniers succès des armées fédérales n'a produit d'autre effet en Angleterre, que de faire accorder quelques compliments au général McClellan, les journaux avouent cependant que la situation des armées confédérées n'est pas aussi favorable qu'au commencement de septembre.

En France, on s'attend qu'au 1er novembre la ville de Mexico sera au pouvoir des Français.

On assure à Paris que le gouvernement confédéré n'a aucunement l'intention de rappeler Mason et Slidell.

**Dernières nouvelles par Londonderry**

Le *Times* dit que les Confédérés ont subi une désastreuse défaite dans le Maryland. Leur armée, ajoute-t-il, s'est retirée en bon ordre. Cette courte campagne au delà du Potomac fait honneur à M. Cest qui sut avancer d'un pas la cause du Nord

Le correspondant parisien du *Times* écrit à ce journal qu'on annonce dans les cercles politiques que le gouvernement anglais n'est plus opposé à la reconnaissance de la Confédération du Sud

EXCURSION DES NEGRES DE CHICAGO.—Un grand nombre de nègres marrons ayant fui à Cairo, l'un d'eux, le général de brigade Tuttle, qui commande ce poste, écrivit le 22 septembre dernier au maire Sherman, de Chicago ce qui suit

"J'ai un grand nombre de demandes de votre ville pour des domestiques nègres. Voulez-vous nommer un comité pour veiller à ce qu'ils aient tous du travail? Je vous les enverrai aussitôt que le comité sera nommé et que j'en serai avisé."

Le maire répondit en ces termes.

"Votre proposition d'envoyer des nègres travailler serait une violation des lois de cet Etat et une grande injustice pour les classes ouvrières. Je ne puis y donner mon consentement en nommant un comité comme vous le proposez, ni d'aucune autre manière."

Le conseil de ville approuva la réponse du maire par la résolution suivante :

"Résolu que nous, aldermen de la ville de Chicago, nous approuvons cordialement l'action de notre maire, relative à la proposition d'envoyer des nègres dans cette ville, et que sa réponse à cette proposition a notre approbation sans réserve."

## Perspective d'une paix prochaine.

(Du *Grenada Appeal*, 16 octobre)

Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs une intéressante communication écrite par un homme éminent et distingué, tout récemment revenu des Etats-Unis, sur les probabilités d'une paix prochaine.

Aux Editeurs de l'*Enquirer*.

Messieurs—Sur votre demande, j'énoncerai brièvement mes conclusions, d'après les renseignements que je possède, relativement aux chances d'une prompte fin de la guerre. Mon opinion est qu'elle finira dans quelques mois ou qu'elle sera indéfiniment prolongée. Des deux résultats, je pense que les plus grandes chances sont en faveur du premier.

La première considération qui me porte à penser ainsi, est le résultat nécessaire des batailles de la Virginie et du Maryland, dans la campagne en voie de progrès actuellement, depuis la bataille de Williamsburgh jusqu'à ce moment. En dépit de ce qui a été inséré dans les dépêches officielles et de ce qui a été allégué par des correspondants d'armée et dans les articles de journaux, mes renseignements me donnent la conviction que les armes du Sud n'ont subi aucune défaite dans cette campagne et que cette vérité est bien connue des officiers fédéraux et des soldats qui ont combattu dans ces divers engagements. Non seulement ils le savent, mais encore ils l'avouent.

La bataille d'Antietam ou de Sharpsburg a été pour les fédéraux la plus terrible défaite de la guerre, et cette impression est générale au Nord comme dans l'innombrable armée qui l'a subie.

Les résultats sanglants de ces batailles ont produit, je crois, comme cela devait être, des effets favorables à une prompte fin de la guerre. Mes remarques et mes informations me donnent l'assurance qu'une large majorité des officiers et les soldats de l'armée du Nord désirent la paix et voudraient que la guerre fût terminée dès ce jour. L'esprit de ressentiment est visiblement abattu des deux côtés. Les soldats du Nord dénoncent beaucoup moins le Sud et les soldats du Sud. On entend fréquemment partout une expression de lassitude et celle du désir que la guerre cesse. La proclamation du président Lincoln pour l'émancipation des esclaves, bien qu'elle ne soit pas ouvertement condamnée par l'armée, est grandement désapprouvée par beaucoup de gens, et hardiment, librement et amèrement dénoncée par les journaux du Nord.

Si on eût agi ainsi il y a 6 semaines seulement, on eut été certainement arrêté et les journaux eussent été supprimés. Les dénonciations à propos d'une guerre conduite de manière à assurer l'émancipation des esclaves sont exprimées partout et sans réserve.

Il paraît rester une conviction dans l'esprit d'une large portion des gens du Nord, militaires ou civiliens, c'est qu'on a assez fait dans cette guerre pour montrer que le courage était commun aux deux partis et qu'on a assez répandu de sang et supporté assez de souffrance et de misère pour apaiser même un Moloch de carnage. La conviction, j'en suis sûr, a dû entrer dans leur esprit que bien qu'ils soient capables par leur nombre supérieur d'envahir, dévaster et détruire notre pays, de renouveler les scènes de mort, de carnage et de misère telles qu'elles se sont réalisées entre frères dans les derniers champs de bataille, ils ne peuvent cependant soumettre le Sud ; que l'Union ne peut plus être restaurée telle qu'elle était ; que l'abandon par M. Lincoln, de l'influence du gouvernement au parti républicain noir supprime toute espérance de restauration de l'Union, même de la part de ceux qui ont soutenu son administration sous l'honnête pensée qu'il s'efforçait sincèrement d'atteindre à cette fin.

Une majorité du Nord, certainement une majorité des officiers et des soldats, sont convaincus que même fussent-ils capables de subjuguer le Sud (et sans cela ils n'ont pas la moindre idée) que le pouvoir du gouvernement fédéral pourrait jamais être établi sur une portion considérable de la Confédération; l'accomplissement de ce résultat serait accompagné de l'entière destruction du coton, du sucre, du tabac et du marché du Sud, source et éléments d'une incalculable richesse pour le Nord dans le passé.—"Sceptre véritablement aride dans leurs mains" "fruit réduit en cendres sur leurs lèvres."

Ces faits me donnent la conviction que nous approchons de la fin de la guerre. On est persuadé aussi que la restauration de l'Union sous la Constitution des Etats-Unis est tout à fait impossible et qu'en fait déjà la Constitution des Etats-Unis n'existe plus elle-même. J'ai entendu dire maintes fois qu'il ne fallait plus se référer à la Constitution mais au gouvernement seul pour être constitutionnel, et que l'orthodoxie véritable était l'hérodoxie.

La considération que je puis faire valoir en faveur de la paix est celle qui concerne la situation des affaires financières au Nord. Que le Nord soit dans une grande crise financière et qu'une explosion finale doive avoir lieu, c'est ce dont on ne doute ni ici ni en Europe. Je crois savoir positivement que Wall street est aujourd'hui pour la paix. Les capitalistes la désirent. Il est certain que jusqu'ici ils ont soutenu le gouvernement et que sans leur aide la guerre n'aurait pu être continuée. Ils ont demandé qu'elle fut poursuivie parce qu'ils pensaient qu'elle pourrait rétablir l'Union, résultat qui assurerait la rentrée des avances faites par eux au gouvernement. Maintenant ils voient que ce résultat est impossible à atteindre et que la continuation de la guerre ne fera qu'augmenter la dette publique, et par là détruire leurs garanties; en conséquence ils désirent la paix.

Les journaux étrangers prévoient cette crise et affirment qu'elle privera le gouvernement fédéral des moyens de dépendre la guerre plus longtemps. Une dette intérieure peut se traiter sans le secours de l'or, mais une dette étrangère doit se payer par ce médium, avantage que le gouvernement confédéré en cette occasion, possède sur son adversaire.

CINCINNATI EFFRAYÉ.—Nous apprenons par nos échanges, dit le *True Delta*, que l'on a des soupçons sur "certains projets infâmes des rebelles pour détruire Cincinnati par l'incendie, puisqu'on ne peut la capturer." Tous les propriétaires d'hôtels et d'auberges sont invités à exercer une surveillance particulière sur ceux qu'ils reçoivent comme hôtes.

REPRESAILLES—La législature de la Virginie a adopté une résolution déclarant que les personnes qui sont dans l'Etat ne seront ni jugées ni emprisonnées pour avoir expulsé ou mis à mort, par quelque moyen que ce soit, toute personne avec ou sans armes "qui pourra être trouvée sur le territoire, aidant, encourageant ou donnant en aucune façon effet dans cet Etat ou sur ses frontières à la proclamation illégale et infâme du président Lincoln pour émanciper les esclaves."

L'OPPOSITION AU PROCHAIN CONGRÈS—Le correspondant à Washington du *New York Evening Post* écrit que les politiciens des Etats frontières organisent déjà une opposition énergique contre la politique d'émancipation du président et que cette opposition éclatera aussitôt que le Congrès sera assemblé.

TRIOMPHE DES DÉMOCRATES AU DELAWARE. L'élection qui vient d'avoir lieu dans l'Etat du Delaware pour la nomination de juges et fonctionnaires locaux a donné un triomphe complet au parti démocrate conservateur qui a obtenu dans l'Etat une majorité de mille voix. [*Philadelphia Journal.*]

Décédée, hier à 6 heures P. M., Mme BERNARD ESCOLE, née GUILFOUT, à l'âge de 41 ans. Les amis et connaissances de M. Bernard Escole sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le corps est exposé rue des Ursulines, encoignure Miro, No 290.

De la part de son époux.
Nile-Orléans, ce 22 octobre 1862.



## ATTENTION.

R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui à 10 heures et demie au pied de la rue [illegible] de bois et au bon [illegible] rue St Joseph, No 174 [illegible] 11 heures et demie [illegible] les rues Gravier et [illegible] farine extra de choix. Voir à l'annonce.

L'attention [illegible] ne que D. F. Morphy vend à l'encan [illegible] à 10 heures. Voir l'annonce.

**AVIS.**

Le steamer CREOLE, arrivé de New York [illegible] immédiatement leur chargement au pied de la rue St Joseph. [illegible]

WARNEKEN & Co.
21 oct—3 Rue de Canal, No [illegible]

**AVIS.**

**Steamer Marion, arrivé de New-York.**

Les consignataires par le steamer [illegible] au pied de la rue St Joseph [illegible]

W. J. REID
[illegible] Rue des Magasins, No [illegible]

## Librairie de A. Ralu.

Reçu par le steamer Matanzas [illegible]

De Basancourt—Histoire des guerres de Crimée et d'Italie.
Bouillet—Dictionnaire d'Histoire de Sciences.
Vapereau—Dictionnaire des Contemporains.
Becquerel—Histoire de l'Electricité.
[illegible]
Michelet—La Mer.
[illegible]
A. Achard—Les Filles de Jephté.
E. Reynaud—Marie de la Pierre.
[illegible]

**Ouvrages de Médecine**

Nysten—Dictionnaire de Médecine.
Hardy—Maladies de la peau.
Armand—Hygiène des pays chauds.
[illegible]

**Médecine Homœopathique.**

Hartman—Maladies des Enfants.
Teste—Maladies des Enfants.
Simon—Traité des Maladies.
Charvet—L'Avenir de l'homœopathie.
[illegible]

AUG. RALU.

**Marchandises Sèches! Marchandises Sèches!**

**C. A. BARRIERE & Bre,**

VIENNENT de recevoir—
INDIENNES 3/4 et 4/4, françaises et américaines—
Un grand assortiment—
MOUSSELINES DE LAINE, imprimées.
MÉRINOS FRANÇAIS 6/4.
FLANELLES BLANCHES [illegible]
FLANELLES EN COULEUR.
COTON BLANC ET COTON ÉCRU 7/8 à 12/4
COTONNADES, ÉTOFFES A RAIES ET GINGAS A TABLIER.
LINSEYS, KERSEYS ET COUVERTURES.
Une grande variété d'autres marchandises dont l'énumération serait trop longue. A vendre, à des prix raisonnables, au comptant seulement, par
C. A. BARRIERE & BRO,
22 oct—6f rue du Canal, No 135.

**La sauvegarde du soldat.**

C'est le nom qu'a donné, à l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, un officier de l'armée des Etats-Unis écrivant de la vallée de la Virginie. Dans une lettre adressée aux propriétaires, MM. Hostetter & Smith, il s'exprime ainsi : "Toutes les fois qu'on a pris votre Amer régulièrement et systématiquement, pour les maladies du camp, qui sont si communes et si fatales, on a obtenu le résultat qu'on en attendait et vous pouvez appeler votre célèbre tonique la SAUVEGARDE DU SOLDAT." Partout où on en a fait l'essai dans l'armée, le résultat a été le même. Les soldats eux-mêmes demandent à grands cris qu'il soit substitué aux liqueurs pernicieuses employées actuellement comme stimulant dans les hôpitaux militaires. Sa base bien connue, l'esprit de seigle qui, de l'avis des chimistes, est le stimulant le plus pur qu'on puisse tirer d'une substance, est mêlée aux herbes, aux écorces, aux racines les plus toniques et les plus efficaces pour la bile. Aussi l'AMER STOMACHIQUE Dr. HOSTETTER, le meilleur, le seul remède pour prévenir le mal et fortifier une constitution affaiblie ou délabrée, devrait être dans tous les hôpitaux, dans les camps de convalescents et faire partie de la pharmacie de chaque régiment et compagnie. Administré promptement aux malades, il sauvera la vie de milliers de soldats qui autrement mourront de faiblesse sur le champ de bataille.

Agents pour l'Agent de l'Amer de Hostetter
J. WRIGHT & Co, 21 rue de Chartres,
E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas,
G. THEURER, au dessus du marché français.
J. MORGAN, HALL & Co, 20 rue Commune.
C. N. MORRISON & Co, 12 rue des Magasins.
JOHN T. MOORE & Co, 7 et 9, rue Poydras.
JOSEPH MAILLOT, 15 rue Crossman.
SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres.
THOMPSON & BARNES, 1 et 25 rue Commune.

**AVIS.**

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre feu THOS. H. FARISH et celles qui lui doivent sont priées de venir régler avec le soussigné le 25 du courant, ou plus tôt.

GEO. A. FRERET.
22 oct— à la Banque de l'Union.

PORC MESS—300 barils, en magasin et à vendre par E. S. KEEP, rue Poydras, Nos 56 et 58.

FARINE—100 barils farine extra de choix, "Favorite Mills", à vendre par E. S. KEEP, rue Poydras, Nos 56 et 58.

GRAISSE—200 tierçons, barilots et cans graisse prime, à vendre par E. S. KEEP, rue Poydras Nos 56 et 58.

JAMBONS—10 tierçons jambons extra fumés en sacs, "Hy Ames & Co", à vendre par E. S. KEEP, rue Poydras, Nos 56 et 58.

BŒUF MESS—100 barils bœuf mess extra, à vendre par E. S. KEEP,
22 oct—2f rue Poydras Nos 56 et 58.

**A LOUER.**

LA maison haute No 104, rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Elle sera livrée immédiatement.
S'adresser à J. DEJAN,
22 oct—4f à la Banque des Citoyens.

**Glace et Foin.**

EN débarquement de la barque Mary B. Rich, et à vendre, aux plus bas prix du marché. S'adresser à bord, poteau No 21, 2me district, vis-à-vis le marché aux viandes.
La glace sera vendue en détail, par tonneau ou par bloc.

**Dry Goods! Dry Goods!**

MM C. A. BARRIERE & FRERE ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'à dater de ce jour leur magasin restera ouvert jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

C. A. BARRIERE & FRERE,
20 oct—6 135, RUE DU CANAL.

**A VENDRE :**

40 Dames-jeannes de 5 gallons absynthe E. Pernod,
20 do de 5 do kirsch do
20 caisses absinthe Suisse, de Jourdan Brive
40 demi-pipes vin de Catalogne très corsé,
50 barils vin blanc Haut Sauternes,
200 jambons passés au sucre, de Davis, et 25 sacs poivre,
40 barils haricots blancs nouveaux,
1000 livres gomme arabique, 2 estagnons essence bergamotte et citron.
LANATA FRERE,
20 octobre—4 9 et 11, rue Jefferson

**Quartier Général du Département du Golfe.**

Nile-Orléans, 20 octobre 1862.

**—Ordre Général No 83.—**

AUCUN officier, soldat, ou aucune personne ne formera partie d'une mer-lère quelconque des lignes télégraphiques de ce département sans le consentement du lieutenant J. Elliot Smith, surintendant des télégraphes.

Par ordre du major général BUTLER.
GEO. C. STRONG, A. A. Général. 21 oct—3t

## BULLETIN COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS, *Mardi soir, 21 octobre.*

Les prix des farines et des provisions sont fermes, et on s'attend à une nouvelle hausse. L'approvisionnement de sucre et de mélasse semble entièrement suspendu. Le peu qui est arrivé dernièrement a rapporté des prix extrêmement élevés.

COTON—[illegible]

SUCRE—[illegible]

MÉLASSE—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

CAFÉ—[illegible]

FOIN—[illegible]

WHISKY—[illegible]

BACON—[illegible]

FOURRAGE—[illegible]

PORC—[illegible]

FRET—[illegible]

[illegible]

## MARCHE AUX BESTIAUX.

[illegible]

## LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

EXPÉDITIONS
[illegible]

ARRIVÉS HIER
[illegible]

EXPORTATION
[illegible]

IMPORTATION
[illegible]

ENVOIS DE PRODUITS
[illegible]

**ORNEMENTS POUR TOMBEAUX**

**Chez O. Lelievre & Cie,**

RUE ROYALE No 171

[illegible]

**Papier noir glacé,**

[illegible]

**PORTE-MONNAIE PERDU.**

[illegible]

**A VENDRE.**

[illegible]
W. J. REID

**BILLETS DU TRESOR ET CHANGE.**

[illegible]
W. J. REID

**Sucre, Miel, Laine.**

6 boucauts SUCRE.
[illegible]
J. B. VALENTINE & C.

**Aux Laitiers.**

**Gateaux d'huile de graines de coton moulu.**

NOUS sommes prêts [illegible]
BRADBURY & NAUTRE.

**Cigarettes de la Havane.**

CIGARETTES [illegible]

**GROCERIE A VENDRE.**

[illegible]

**Fournitures pour Tailleurs,**

**No 136, rue de Chartres,**

MM. DUMAS FRERES viennent de recevoir par le navire Suisse, du Havre, un assortiment complet de marchandises pour tailleurs, consistant en
DRAPS, CASIMIRS, VELOURS POUR GILETS, SOIERIE, pour gilets, SATIN, [illegible] &c., qu'ils offrent à vendre AU PLUS BAS PRIX de la place, pour du comptant. 17oct—6f

AVENDRE 300 barils farine Ex Gall pour familles
100 barils farine Ex pour familles,
100 barils farine Banner
100 " " Valley Mills pour familles,
50 " " Graniteau
50 " " J X L
50 " " pour mess
150 barils de Foin
150 barils à mélasse. J. B. VAN HORN.
17oct—6 Rue des Magasins, No 65

**TABAC ET GROCERIES.**

6 caisses Tabac SEED LEAF, du Connecticut;
50 meules Fromage de l'Ohio,
25 caisses Amidon,
10 barils Orge,
15 do Pois secs, cassés et entiers,
6 caisses Sagou,
4 barils Lentilles.
17 oct—1m A vendre au No 34 rue Bienville.

**MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.**

Hotel-de-Ville, 16 octobre 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de neuf piastres et demie ($9 50) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le SAMEDI 18 du courant, comme suit, jusqu'à nouvel ordre.
Cinquante deux onces de pain pour.... 20 cents.
Vingt-six do .... 10 "
Treize do .... 5 "
Les acheteurs de pain auxquels on demande un plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et laisseront le pain, la note et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.
HENRY C. DEMING, Col. des volont des E. U et maire agt.
W. S. PETTINGILL, secrétaire. 17 oct—5

**Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.**

*Nile-Orléans, 16 octobre 1862.*

CONFORMÉMENT à l'article 4 de la charte de cette compagnie, avis est donné que l'élection annuelle de directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue Carondelet, No 3, LUNDI, trois novembre 1862, de 10 heures A. M., à 4 heures P. M.
A. GRANGER, Secrétaire.
17 oct—au 3 nov.

**FOURNEAU A VENDRE.**

A BAS PRIX, par MOONI, entre Alger et Orléans, ancien Hôpital de Marine, un FOURNEAU très économique, avec ses accessoires, cuisant à la vapeur tous les jours, de 25 à 30 barils de charbon de bois, très facile à conduire, même par un enfant de 16 ans. Pour le produit et les conditions s'adresser sur les lieux tous les jours de 7 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

AUSSI
BOIS et CHARBON à vendre. 21 oct—3f

Fonds de grocerie à vendre, pour cause de départ. S'adresser encoignure Bagatelle et Bons-Enfants, Troisième District.
Nile-Orléans, 20 octobre 1862. 20 oct—3f

**Bureau du Trésorier de la Ville.**

Nile-Orléans, 10 septembre 1862.

AVIS—Le délai pour le paiement des taxes de ville à ce bureau, est étendu jusqu'au 15 novembre prochain.
Par ordre du Bureau de Finances.
BENJ. F. FLANDERS, Trésorier.
20 oct—au 15 nov.

**Volé,**

DIMANCHE soir, 12 du courant, dans le bureau No 34, Passage de la Bourse, une boîte de banque, en ferblanc, peinte en noir, portant sur le devant le nom de SAMUEL MORGAN. Elle renferme plusieurs papiers particuliers, de valeur, et d'autres valeurs. Une récompense libérale sera payée à quiconque l'apportera en ou fait bureau, passage de la Bourse No 34, bureau de E. Filleul, avocat. 14 oct—6f

## VENTES A L'ENCAN.

**Farine! Farine!**

*PAR D. E. MORPHY, Encanteur.*

MERCREDI, 22 du courant, à 10 heures du matin il sera vendu, dans l'entrepôt Delta, situé dans les rues Front et Fulton—
796 barils farine de différentes marques. Les acheteurs trouveront leur intérêt à assister à cette vente.
Conditions—comptant. 21 oct

**Jambons! Jambons!**

PAR R. B. SYKES, Encanteur

MERCREDI, 22 du courant, à 10 heures, il sera vendu, à l'entrepôt de Wallis, rue des Magasins, près la rue Lafayette—
60 tierçons jambons fumés au sucre.
Conditions—comptant. 21 oct

**Vente par le Maréchal-Prévôt.**

PAR THOMAS RICHARDSON, encanteur.
Bureau, encoignure Gravier, Camp et Commune.

IL sera vendu à l'encan public, vendredi, 24 octobre 1862, à midi, par ordre du colonel Jonas H. French, Maréchal Prévôt Général de la Louisiane, à la fabrique d'huile de graines de coton de F. M. Fisk, rue de la Nouvelle-Levée, les articles suivants

Un lot d'huile de coton ;
" de stock de savon ;
" de tapis ;
" d'huile d'olives
" noir de lampe
" savon en caisses
" sacs en pitre
" meubles de bureaux, installations, &c.

Conditions—Comptant, en monnaie courante.
21 oct—11

**Vente par Thomas Richardson.**

PAR THOMAS RICHARDSON, encanteur.
Bureau, encoignure des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 23 octobre 1862, à midi, par le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—

**115 balles coton.**

[illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

**La goëlette Eliza.**

[illegible]

**Vente par le Maréchal Prévôt.**

PAR THOMAS RICHARDSON, encanteur.
Bureau, encoignure des rues Camp et Commune.

[illegible]

UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT EXTRA FIN de
**Services à thé et de dîner,**
**Huiliers et pots d'eau,**
**Corbeilles à pains et à fruits,**
**Plateaux, gobelets et chandeliers,**
**Vitrières**

—EGALEMENT—

BELLES PENDULES FRANÇAISES
**Excellentes et bien finies,**

[illegible]

PUPITRES EN PAPIER MACHÉ

[illegible]

**Compagnons de voyage pour messieurs**
CABARETS
BEAUX PORTE-CIGARES
COUTEAUX
CANNES
APPAREILS DE CHASSE
[illegible]
CHAMPIONS

[illegible]

**Outils d'horloger, &c.**

Le tout sera vendu sans réserve [illegible]

**POUR NEW-YORK.**

**Jour de départ, JEUDI, 23 courant, à 8 h A. M.**

[illegible]

W. J. REID.

**POUR NEW-YORK.**

**Jour de départ, SAMEDI, 25 du courant.**

[illegible]

WARNEKEN & Co.

**POUR NEW-YORK via MATANZAS.**

[illegible]

**POUR LA HAVANE.**

[illegible]

**POUR BORDEAUX.**

**Passage seulement.**

[illegible]

S. PLASSAN.

**POUR VERA CRUZ.**

[illegible]

**A VENDRE OU A FRETER.**

[illegible]

WILLIAM J. REID.

**MAISON A LOUER.**

[illegible]

A. DEGEORGE.

**A LOUER.**

[illegible]

WILLIAM SYER.

**Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane.**

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1862 .... $[illegible]

[illegible]

Montant net de l'actif .... $[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE

PAROISSE D'ORLÉANS, VILLE DE LA NILE-ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que le 17 octobre 1862, pardevant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite ville, se sont présentés E. Ganucheau, président, et L. W. Baqué, secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUÉ, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 octobre 1862. JAS GRAHAM, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième lundi de décembre prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de profit non encore payés. Ils ont en outre déclaré un dividende de scrips de Compagnies d'Assurances Mutuelles de trente et un tiers pour cent (33 1/3) sur le montant net des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1862. Il sera émis, pour ledit dividende, des certificats à partir du 10 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président.
AMADEO LANDRY, vice-président.
L. W. BAQUÉ, secrétaire pro tem.

—DIRECTEURS—

| | | |
|---|---|---|
| Amadeo Landry, | G. F. Wiltz, | W. H. Betterton |
| J. Lapene, | Chas Dubois, | Th. Gaunaux |
| J. N. Robert, | E. Zenker, | C. Cavaroc, |
| Théodore Frois, | O. Betcke | Chas. J. Leeds |
| J. A. Bonnabon, | P. Durel, | W. B. Conger, |
| Magle Fula, | I. Dugas, | E. Faucaud, |
| E. Bordelois, | John Gaudy, | Frédéric Avet, |
| J. Jolly, | E. H. Harris, | H. Thibaut, |
| Wm Crumst, | A. D. Grieff, | Geo Ruleff, |
| D. Bouligny, | J. S. Murison, | F. Del Boudio, |
| Wm Heyl, | R. Sproule, | |

17 oct—1m

**PERDU,**

SAMEDI soir, dix huit octobre, par une veuve, dans la rue du Canal ou en venant dans la partie inférieure de la ville, dans les chars des rues Remparts et Dauphine une fausse poche contenant trois cents six cents piastres ($300), savoir sept billets de $ 00 et un de $100 de la banque de l'Etat de la Louisiane. La somme était dans une enveloppe de deuil, cachetée et marquée M. L. J. La personne qui l'a trouvée et la déposera chez Robt Marshall Jr., rue Victory, No 424, Troisième District, recevra une récompense libérale.
20 oct—3f

## VENTES A L'ENCAN.

**Soieries de fantaisie, popelines, velours, rubans velours, &c., &c.**

*AUSSI*

**Habillements, chemises, chapeaux, &c.**

PAR E. ROGER & CO.
Joseph Hoi[illegible]

JEUDI, 23 octobre, il sera vendu [illegible]

10 lots de soieries de fantaisie, popelines [illegible] rubans velours.

AUSSI

100 lots d'habillements d'hiver [illegible] chapeaux assortis

ET

[illegible] lots d'articles de fantaisie, parfumerie, portefeuilles, brosses [illegible] épingles à cheveux, &c., &c.
Conditions à la vente.

**100 barils de farine extra de choix à l'encan.**

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi [illegible] à onze heures et demie, dans le magasin Front Levée, entre les rues Ursulines et [illegible]
100 barils farine extra de choix, de marques [illegible] garantie en bon état [illegible]
Conditions—Comptant.

**100 barils pommes de choix à l'encan.**

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi [illegible] à dix heures et demie [illegible]
[illegible] barils pommes [illegible]

**350 sacs avoine de choix à l'encan.**

PAR R. T. MONTGOMERY

IL sera vendu, jeudi 23 du courant [illegible]
[illegible]
Conditions—comptant.

R. SCOTT, encanteur.

VENDRA aujourd'hui mercredi [illegible] au magasin, No 34 [illegible]
[illegible] vin rouge [illegible]
[illegible] de vermouth [illegible]
[illegible]

R. SCOTT, encanteur.

VENDRA [illegible]

R. SCOTT, encanteur.

VENDRA aujourd'hui [illegible] CIGARES [illegible]

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu [illegible]

Vente sans réserve de Vins Liqueurs, Champagne, Vermouth, Absinthe, &c., &c., pour cause de départ, pour clore diverses consignations.

PAR E. ROGER & CO
Joseph H[illegible]

VENDREDI [illegible]

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu [illegible]

R. SCOTT, encanteur.

MERCREDI [illegible]

**Meubles—Meubles**

PAR R. GUTIERREZ, encanteur
Bureau encoignure Chartres [illegible]

JEUDI prochain [illegible]

**Vacherie! Vacherie!**

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu [illegible]

**Avis d'encan**

LES soussignés [illegible]

MONTGOMERY

**Avis aux contribuables de la ville.**

LE Bureau [illegible]

JOHN A. WATKINS [illegible]

**SAVON, THE, CORNICHONS.**

**200 caisses SAVON.**
[illegible] boîtes de THE [illegible]
[illegible] SAVON,
A vendre par
J. B. VALENTINE & C.

**A Vendre**

100 BARILS LAGER BEER [illegible]
WILLIAM J. REID

**LAINE! LAINE!**

LE plus haut prix [illegible] payé au comptant [illegible] pour la laine, par
J. B. VALENTINE.

**BILLETS DU TRESOR.**

**Billets du Trésor à vendre.**

S'adresser à
WILLIAM J. REID,
rue des Magasins

**Cigares de la Havane.**

LES soussignés viennent de recevoir [illegible] des meilleures marques de la Havane: Prince de Galles, [illegible] Liverpool et [illegible] Media Regalia [illegible] papier à cigarettes, à vendre par
BORNIO & BROTHER
Rue Gravier

**AVIS.**

**Banque de la Nile-Orléans.**

3 septembre.

LE public est prévenu de ne point recevoir [illegible]

MORTIMER BELLY.

**CHANGE.**

CHANGE sur LONDRES et NEW-YORK [illegible]
WILLIAM J. REID.

**AVANCES EN ARGENT**

AVANCES libérales en argent [illegible] Co, de New-York, par
WILLIAM J. REID

**A LOUER**

Une résidence agréable dans le [illegible] District, à un quart d'îlet des chars [illegible] avec un jardin, écuries, remise, &c.
S'adresser à MM. Lug. Rochereau & Co [illegible]

**Dans la rue de l'Esplanade.**

**Maisons à louer, meublées ou non meublées.**

Les deux maisons admirablement [illegible] à l'encoignure des rues Esplanade et R[illegible] ayant tous les agréments modernes [illegible] d'elles est parfaitement meublée [illegible] également une belle résidence de famille [illegible] du Bayou, entre les rues Dorbigny et Claiborne [illegible] un grand jardin. Ces propriétés seront louées à [illegible] marché à de bons locataires.
S'adresser à
W. J. CHAPMAN, rue Carondelet [illegible]
JOHN WATKINS, rue St-Charles [illegible]

**A VENDRE.**

DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1. Six mulets avec ou sans forte et travaillant bien; une grande quantité de vieux omnibus et harnais omnibus en bon état. Un grand nombre de roues d'omnibus et de harnais de seconde main, au gré des acheteurs et à des conditions [illegible] S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, Jefferson City, au dessus du Stock Landing, de [illegible] heures du matin à 4 heures du soir.
HART & WINTZ, propriétaires.

**GRAINES! GRAINES! GRAINES!**

REÇU tout récemment, par les derniers arrivages du Nord, un assortiment complet de graines de jardin [illegible] graines sont de la dernière récolte [illegible] parfaitement fraîches et sont toutes importées de France.
On trouvera aussi chez le soussigné un assortiment complet de graines du Nord. T. BACHELIER,
21 et 23, rue des Ursulines.

**Venant d'être reçu par steamer :**

UN assortiment général de BOTTES et SOULIERS comprenant
SOULIERS en mouton, veau et chevreau Congress et à lacets, pour dames,
do do do pour demoiselles,
do do do pour enfants,
BRODEQUINS, veau chevilles et cousus, pour hommes,
BOTTES do do do
BRODEQUINS chevillés, pour enfants et jeunes gens,
A. WESSON, 24 rue de la Commune No 47
15 oct—1m entre les rues du Camp et Magasins

VINGT boucauts pièces noires décorées, à vendre par
OSCAR BERCIER & Co.,
7 rue Tchoupitoulas.